



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

Usp nord-pas-de-calais

npdc@uspsy.fr

COMMUNIQUE USP EPSM DES FLANDRES DU 7 MAI 2010

Le 27 avril 2009, les représentants de la Commission médicale et les représentants des personnels au Comité Technique d'Établissement de l'EPSM de BAILLEUL déclaraient :

Alors que la psychiatrie souffre avant tout d'un manque crucial de moyens en personnel, nous réaffirmons notre opposition à une politique sécuritaire ainsi qu'à la perspective de démantèlement de la psychiatrie de secteur

Nos secteurs professionnels de la santé, du social et du médico-social sont au cœur de ces enjeux humains. Ils nécessitent, pour assumer leurs missions auprès des populations, des moyens budgétaires, des capacités d'accueil supplémentaires, de la qualité, de la proximité, des professionnels qualifiés et reconnus.

Les logiques comptables qui conduisent les politiques menées par les gouvernements successifs dans la santé, le social et le médico-social, doivent cesser. Le projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires constitue une remise en cause du service public hospitalier déjà anticipé par la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009 qui organise l'asphyxie budgétaire inacceptable de nos établissements.

C'est pourquoi, à l'EPSM des Flandres, nous nous mobilisons pour la défense du Service Public de Santé et la sauvegarde de notre spécificité : la prise en charge de la santé mentale dans sa globalité :

NON au projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires.

NON aux orientations budgétaires locales et régionales qui anticipent ce projet.

NON à l'EPRD 2009 qui, comme les précédents, ne permet pas, en termes de moyens, d'exercer dans des conditions de travail garantissant un dispositif d'accueil et de soins suffisant tant pour les personnels que pour les usagers.

NON à la mise en compétition des établissements sur la base de critères d'activité particulièrement inadaptés à la psychiatrie et par conséquent à la prise en charge de patients souvent démunis dans leurs modalités d'accès aux soins.

Le 3 juin 2009 le conseil d'administration abdiquait face aux exigences de l'agence régionale de l'hospitalisation et annulait dans un véritable déni de démocratie son vote du 7 mai rejetant un EPRD considéré comme insuffisant pour empêcher une dégradation des conditions de travail et de la qualité des soins .

Un an après comme cela était prévisible et annoncé par les personnels médicaux ou non, la situation s'est considérablement dégradée .

Par le non remplacement de nombreux agents, les équipes sont maintenues dans une situation de précarité inacceptable et préjudiciable à la qualité des soins et à la capacité à accueillir. Des structures ne sont pas en mesure d'assurer les soins pour tous les patients ,d'autres sont menacées de fermetures annoncées pour le moment comme temporaires .

L'ARH devenue ARS en offrant aucune perspective budgétaire , en laissant pourrir la situation semble attendre que la peur , amène cet établissement (et bien d'autres) au plus haut niveau de censure budgétaire .

Quoi de mieux en effet pour pouvoir faire assumer aux administrations , aux médecins et plus généralement à l'ensemble des personnels, les conséquences de ces choix et les dysfonctionnements qui en découleront.

Les franchises, dont le forfait hospitalier, les déremboursements etc.. contraignent de plus en plus de patients à renoncer aux soins .

Le conseil d'administration , dans le coma depuis juin 2009 a été enterré récemment, la commission médicale d'établissement (CME) et le conseil de surveillance auront essentiellement une fonction contemplative .

Par la loi HPST , par la toute puissance des ARS sur les administrations , et les personnels médicaux ou non, par la peur , il s'agit d'essayer de nous réduire à la position de témoin passif , de complice de la dégradation des soins et de l'accès aux soins , de la croissance des inégalités dans cet accès .

L'USP refuse de rester le témoin passif de cette dégradation régulière des conditions d'exercice avec les conséquences qu'elles ont et auront inévitablement sur les pratiques.

L'USP demande un premier rattrapage de 3% pour le futur EPRD .

L'USP appelle l'ensemble des organisations et des personnels médicaux ou non de l'établissement à se mobiliser pour obtenir les moyens d'assurer nos missions dans des conditions satisfaisantes pour les personnels et la population.

Pour le bureau régional : Pierre Paresys